

Conseil d'administration

CCAS de Saint Amand
Montrond

Mercredi 2 juillet 2025

18h00

Salle des Actes

Titres des rapports

Point n°1 : Compte-rendu séance précédente

Point n°2 : Fonds de solidarité pour le logement 2025 (FSL)

Point n°3 : Convention de prêt du triporteur

Point n°4 : Fonds d'aide aux jeunes

Point n°5 : Bons alimentaires



Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 11/07/2025, et publié le 11/07/2025 est exécutoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
15	8	3	4	30 juin 2025	1 ^{er} juillet 2025

Point n°1 - Compte rendu de la séance précédente

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni dans la salle des actes, lieu extraordinaire, sous la Présidence de Madame Isabelle CHAPUT, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRÉSENTS :

Isabelle CHAPUT, Noura ANGLADE, Philippe MARME, Sandrine KOSTADINOV, Frédéric BARRY, Jocelyne FAGOT, Maurice LAUROY, Martine CAZENAVE, formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Emmanuel RIOTTE	donne pouvoir à	Isabelle CHAPUT
Dominique TALLAN	donne pouvoir à	Philippe MARME
Yves PURET	donne pouvoir à	Jocelyne FAGOT

ABSENTS :

Dominique LARDUINAT
Malika LACH-HAB
Patrick HARRIAU
Marie-Madeleine MAUDUIT

Secrétaire de Séance :

Sandrine KOSTADINOV

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le compte-rendu de la séance du 2 avril 2025 ;

Vu Madame Isabelle CHAPUT, Vice-Présidente, rapporteur entendu ;

Considérant la transmission du compte-rendu de la séance précédente ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'adopter le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 2 avril 2025 (*document annexé*).

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 11 « pour »

La secrétaire de séance,



Sandrine KOSTADINOV

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Président, par délégation,
Madame la Vice-présidente,**



Isabelle CHAPUT

Compte-rendu du Conseil d'Administration du Mercredi 9 juillet 2025

Date de convocation : 30 juin 2025

Heure de la réunion du Conseil d'Administration : 18h00 – salle des Actes

Nombre d'Administrateurs en exercice : 15

Etaient présents : Isabelle CHAPUT, Nora ANGLADE, Philippe MARME, Sandrine KOSTADINOV, Frédéric BARRY, Jocelyne FAGOT, Maurice LAUROY, Martine CAZENAVE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Emmanuel RIOTTE	donne pouvoir à	Madame Isabelle CHAPUT
Madame Dominique TALLAN	donne pouvoir à	Monsieur Philippe MARME
Monsieur Yves PURET	donne pouvoir à	Madame Jocelyne FAGOT

Absents sans pouvoir :

M. Dominique LARDUINAT
Mme Malika LACH-HAB
M. Patrick HARRIAU
Mme Marie-Madeleine MAUDUIT,

Président de séance : Isabelle CHAPUT

Secrétaire de séance : Sandrine KOSTADINOV

Ouverture de la séance

Sous la présidence de Madame Isabelle CHAPUT, Vice-présidente du CCAS, il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration. Le quorum étant atteint, la séance peut débiter.

Mme CHAPUT donne la parole à Nathalie FRANCOIS DELMOTTE, responsable du CCAS. Cette dernière informe les administrateurs que la séance du Conseil sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du compte-rendu. Elle demande à chacun de bien vouloir utiliser les micros pour prendre la parole et les remercie.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Accusé de réception en préfecture
018-261800312-20250711-016-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Question n° 1

Compte-rendu de la séance précédente

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

A l'unanimité des suffrages exprimés : 11 « pour »,

- Adopte le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 2 avril 2025.
-

Question n° 2

Fonds de Solidarité pour le Logement 2025 (FSL)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

A l'unanimité des suffrages exprimés : 11 « pour »,

- Décide de fixer le montant de la contribution annuelle au titre de l'année 2025 à 1500 €,
- Autorise Monsieur le Président, ou sa Vice-Présidente, à signer tous les documents s'y rapportant.

Informations et débats : Mme CAZENAVE demande s'il ne serait pas possible d'augmenter cette somme au regard du grand nombre de demandes d'aide concernant le logement et l'énergie.

Mme CHAPUT explique que le CCAS de St Amand n'est pas le plus sollicité dans le département ; la plupart des aides sont accordées à des familles qui s'adressent plutôt directement à Bourges. Elle donne ensuite quelques chiffres : pour 2024, pour le logement 124 familles ont été aidées pour un total de 53 679 €. Notre participation vient alimenter ce FSL, mais n'est pas la principale source. Par exemple, en énergie 70 ménages ont été aidés pour 18 841 €, et pour l'eau 30 ménages pour 3 445 €.

Question n° 3

Convention de prêt du triporteur

Afin de répondre favorablement à la demande de la Maison de retraite KORIAN La Vallée Bleue de pouvoir disposer du triporteur électrique du CCAS et ainsi proposer des sorties à ses résidents, Monsieur le Président propose d'établir une convention de mise à disposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

A l'unanimité des suffrages exprimés : 11 « pour »,

- Approuve le projet de convention de mise à disposition du triporteur,
- Autorise Monsieur le Président ou sa Vice-Présidente à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture 018-261800312-20250711-016-DE Date de réception préfecture : 11/07/2025

Informations et débats : Mme CHAPUT indique que la première sortie organisée pour les adhérents du club de Beuvron a eu lieu en juin autour du lac de Virlay et les retours sont très positifs.

Mme CAZENAVE fait part de son hésitation quant à la gratuité. Elle précise que si une autre association le demande plus tard, le prêt devra être gratuit également. Cela la dérange, elle ne s'oppose pas au vote de ce point mais n'est pas complètement d'accord.

Mme Chaput précise que la proposition de partenariat à titre gratuit est proposée car la demande est pour des seniors, public pour lequel le véhicule a été acheté. Si une autre association demandait le triporteur, la convention devrait être revue.

Mme CAZENAVE après échange avec les autres administrateurs s'en remet à l'opinion générale et valide ce point.

Question n° 4

Fonds d'aide aux jeunes

Depuis le dernier Conseil d'Administration en date du 2 avril 2025, le CCAS a délivré, pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), la somme de 1 743,00 € :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

A l'unanimité des suffrages exprimés : 11 « pour »,

- décide d'entériner la délivrance des secours Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Informations et débats : Mme CHAPUT précise que contrairement à la grosse inquiétude de l'année dernière, cette année on note une baisse de 40% du montant des aides attribuées à même date. Cela donne un peu plus de sérénité pour étudier les demandes à venir. Elle espère ainsi que le FAJ pourra répondre favorablement aux demandes jusqu'à la fin de l'année.

Mme CAZENAVE demande quels sont les critères pour bénéficier d'une aide au permis de conduire. Est-ce qu'un étudiant peut faire une demande ? Isabelle CHAPUT répond que oui sous certaines conditions (jeunes en insertion, en reprise d'études, etc...). Un étudiant qui est dans un parcours sans rupture ne peut a priori pas en bénéficier. On est vraiment sur des jeunes qui reprennent leurs études, dans un cadre d'insertion.

Question n°5

Bons alimentaires

Depuis le dernier Conseil d'Administration en date du 2 avril 2025, le CCAS a délivré 84 bons alimentaires pour la somme de 640,08 €.

Le Conseil d'Administration, prend acte de la délivrance des bons alimentaires.

Informations et débats : Mme CHAPUT précise qu'entre mars et juillet 2024, 89 bons ont été distribués, et entre avril et juillet 2025, 84 bons. Cela reste assez constant.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 18h18.

La secrétaire de séance



Sandrine KOSTADINOV



**Pour le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente,**



Isabelle CHAPUT

Accusé de réception en préfecture
018-261800312-20250711-016-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2025



Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 11/07/2025, et publié le 11/07/2025 est exécutoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
15	8	3	4	30 juin 2025	1 ^{er} juillet 2025

Point n°2 – Fonds de Solidarité Logement 2025 (FSL)

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni dans la salle des actes, lieu extraordinaire, sous la Présidence de Madame Isabelle CHAPUT, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRÉSENTS :

Isabelle CHAPUT, Noura ANGLADE, Philippe MARME, Sandrine KOSTADINOV, Frédéric BARRY, Jocelyne FAGOT, Maurice LAUROY, Martine CAZENAVE, formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Emmanuel RIOTTE	donne pouvoir à	Isabelle CHAPUT
Dominique TALLAN	donne pouvoir à	Philippe MARME
Yves PURET	donne pouvoir à	Jocelyne FAGOT

ABSENTS :

Dominique LARDUINAT
Malika LACH-HAB
Patrick HARRIAU
Marie-Madeleine MAUDUIT

Secrétaire de Séance :

Sandrine KOSTADINOV

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-23 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L.123-6 ;

Vu la convention signée avec le Conseil Départemental du Cher le 11 décembre 2023 actant la volonté du CCAS de contribuer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ;

Vu le rapport du Président ;

Vu Madame Noura ANGLADE, Administratrice, rapporteur entendu ;

Considérant que le Conseil Départemental du Cher a voté la création du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), le 31 janvier 2005, dont l'objectif est de venir en aide à toute personne résidant dans le Département éprouvant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement décent et indépendant ou qui est dans l'impossibilité de régulariser ses impayés d'énergies, d'eau ou de téléphone ;

Considérant que la convention signée avec le Conseil Départemental du Cher, le 11 décembre 2023, prévoit :

- au titre de l'année 2024 : un montant de contribution de 1 500 € ;

Considérant que par courrier en date du 26 mars 2025, le Conseil Départemental demande au CCAS de délibérer sur le montant de la participation au titre de l'année 2025 et de lui adresser sa délibération ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De fixer le montant de contribution, au titre de l'année 2025, à 1 500 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou sa Vice-Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 11 « pour »

La secrétaire de séance,



Sandrine KOSTADINOV

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Président, par délégation,
Madame la Vice-présidente,**



Isabelle CHAPUIS



Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 11/07/2025, et publié le 11/07/2025 est exécutoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
15	8	3	4	30 juin 2025	1 ^{er} juillet 2025

Point n°3 – Convention de prêt du triporteur électrique

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni dans la salle des actes, lieu extraordinaire, sous la Présidence de Madame Isabelle CHAPUT, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRÉSENTS :

Isabelle CHAPUT, Noura ANGLADE, Philippe MARME, Sandrine KOSTADINOV, Frédéric BARRY, Jocelyne FAGOT, Maurice LAUROY, Martine CAZENAVE, formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Emmanuel RIOTTE	donne pouvoir à	Isabelle CHAPUT
Dominique TALLAN	donne pouvoir à	Philippe MARME
Yves PURET	donne pouvoir à	Jocelyne FAGOT

ABSENTS :

Dominique LARDUINAT
Malika LACH-HAB
Patrick HARRIAU
Marie-Madeleine MAUDUIT

Secrétaire de Séance :

Sandrine KOSTADINOV

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code de l'Action Sociale et de Familles et notamment son article R.123-20 ;

Vu le projet de convention de prêt annexé ;

Vu le rapport de Monsieur le Président ;

Vu Monsieur Philippe MARME, Administrateur, rapporteur entendu ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Amand Montrond a fait l'acquisition d'un véhicule triporteur électrique en 2023 ;

Considérant que ce matériel, destiné à proposer des sorties en plein air aux adhérents du Club de Beuvron ayant une mobilité réduite, a suscité l'intérêt de la maison de retraite KORIAN La Vallée Bleue qui souhaite emprunter le triporteur afin de proposer des sorties à ses résidents ;

Considérant que Monsieur le Président souhaite répondre favorablement à cette demande, il propose d'établir une convention de mise à disposition du véhicule, précisant les conditions de prêt.

Considérant que la convention prévoit une mise à disposition gratuite.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition du triporteur ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou sa Vice-présidente à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 11 « pour »

La secrétaire de séance,



Sandrine KOSTADINOV

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Président, par délégation,
Madame la Vice-présidente,**



Isabelle CHAPUT



Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 11/07/2025, et publié le 11/07/2025 est exécutoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
15	8	3	4	30 juin 2025	1 ^{er} juillet 2025

Point n°4 - Fonds d'aide aux jeunes

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni dans la salle des actes, lieu extraordinaire, sous la Présidence de Madame Isabelle CHAPUT, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRÉSENTS :

Isabelle CHAPUT, Noura ANGLADE, Philippe MARME, Sandrine KOSTADINOV, Frédéric BARRY, Jocelyne FAGOT, Maurice LAUROY, Martine CAZENAVE, formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Emmanuel RIOTTE	donne pouvoir à	Isabelle CHAPUT
Dominique TALLAN	donne pouvoir à	Philippe MARME
Yves PURET	donne pouvoir à	Jocelyne FAGOT

ABSENTS :

Dominique LARDUINAT
Malika LACH-HAB
Patrick HARRIAU
Marie-Madeleine MAUDUIT

Secrétaire de Séance :

Sandrine KOSTADINOV

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.123-4 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2131-12 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président ;

Vu Monsieur Frédéric BARRY, administrateur, rapporteur entendu ;

Considérant que depuis le dernier Conseil d'Administration en date du 2 avril 2025, le CCAS a délivré, pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), au profit de 9 jeunes, la somme de **MILLE-SEPT-CENT-QUARANTE-TROIS EUROS**, ainsi répartie :

- ✓ 1 103,00 € versés pour l'aide alimentaire,
- ✓ 440,00 € versés pour une aide autre (permis de conduire),
- ✓ 200,00 € versés pour la formation

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'entériner la délivrance des secours Fonds d'Aide Aux Jeunes (FAJ).

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 11 « pour »

La secrétaire de séance,



Sandrine KOSTADINOV

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Président, par délégation,
Madame la Vice-présidente,**



Isabelle CHAPUT



Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 11/07/2025, et publié le 11/07/2025 est exécutoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
15	8	3	4	30 juin 2025	1 ^{er} juillet 2025

Point n°5 - Bons alimentaires

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni dans la salle des actes, lieu extraordinaire, sous la Présidence de Madame Isabelle CHAPUT, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRÉSENTS :

Isabelle CHAPUT, Noura ANGLADE, Philippe MARME, Sandrine KOSTADINOV, Frédéric BARRY, Jocelyne FAGOT, Maurice LAUROY, Martine CAZENAVE, formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Emmanuel RIOTTE	donne pouvoir à	Isabelle CHAPUT
Dominique TALLAN	donne pouvoir à	Philippe MARME
Yves PURET	donne pouvoir à	Jocelyne FAGOT

ABSENTS :

Dominique LARDUINAT
Malika LACH-HAB
Patrick HARRIAU
Marie-Madeleine MAUDUIT

Secrétaire de Séance :

Sandrine KOSTADINOV

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Amand-Montrond ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.123-4 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2131-12 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président ;

Vu Madame Isabelle CHAPUT, Vice-Présidente, rapporteur entendu ;

Considérant que depuis le dernier Conseil d'Administration en date du 2 avril 2025, le CCAS a délivré 84 bons alimentaires, auprès de 22 familles, pour la somme de **SIX-CENT-QUARANTE EUROS et HUIT centimes**, ainsi répartie :

14/03/2025	45,72
17/03/2025	30,48
31/03/2025	30,48
02/04/2025	60,96
10/04/2025	30,48
11/04/2025	22,86
16/04/2025	30,48
25/04/2025	38,1
29/04/2025	15,24
07/05/2025	30,48
13/05/2025	22,86
09/05/2025	30,48
19/05/2025	22,86
20/05/2025	15,24
23/05/2025	22,86
26/05/2025	22,86
28/05/2025	30,48
03/06/2025	22,86
04/06/2025	30,48
10/06/2025	38,1
11/06/2025	30,48
16/06/2025	15,24
Total	640,08

Le Conseil d'administration prend acte de l'état des bons alimentaires délivrés.

La secrétaire de séance,



Sandrine KOSTADINOV

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Président, par délégation,
Madame la Vice-présidente,**



Isabelle CHAPUT